

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date :

...28/01/2020.....

INTITULE DE L'ACTION : ...Oran dez-vous de la
musique.....

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)	153	Participation des personnes (4)	2 euros pour le CD (40 euros)
Boissons et alimentation	100		
Achat de fournitures (3) (à détailler)	100	Autres financements (à préciser)	
		Mise à disposition d'une salariée du centre social	345
Assurance			
Tracts, affiches			
Taxes (SACEM)		Aide demandée au PIC	1000
Divers			
Intervenant musique	872		
Production 20 CD	160		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1385	X	
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1385	TOTAL	1385

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.